

PROTOCOLE 2016

LE SCSI OBTIENT UN BONUS SUPPLÉMENTAIRE POUR LE DÉBUT DE CARRIÈRE



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

JUIN 2016

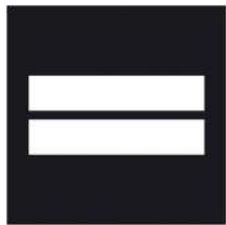


Le SCSI poursuit sans relâche ses efforts pour revaloriser la carrière des cadres de la police nationale. Ainsi, à l'issue de la signature du protocole, le SCSI a immédiatement revendiqué une IRP unique pour tous les officiers du premier grade. Objectif atteint !

FIN DE L'IRP A 343 EUROS

Avec le nouveau pyramidage du corps, dès 2017, à partir du premier échelon du nouveau grade Lieutenant/Capitaine, l'IRP mensuelle versée sera de :

378 euros



Ce bonus se rajoute aux avancées déjà obtenues :

- Tous les lieutenants de + de 4 ans deviennent capitaines au premier janvier 2017. Il n'y aura pas de CAP d'avancement en décembre, le passage est maintenant automatique. Ils bénéficieront des nouveaux indices et de l'IRP de capitaine d'un montant de 378 euros. (+ 420 euros annuels)
- Le reclassement se fera avec la reprise d'ancienneté dans les nouveaux échelons. Les deux premiers échelons sont réduits à 1,5 an. Les gains d'indices bruts seront en 2017 respectivement de 15 et 11 points.
- Mobilité : fin du blocage statutaire pour les mutations des lieutenants et capitaines.
Lieutenants : plus de blocage de 5 ans sur la zone de défense lors de la primo affectation. La mutation est maintenant possible au bout de 2 ans.
Capitaines : c'est également la fin de l'obligation du maintien de 2 ans sur le premier poste et de trois ans sur la zone de défense.
- Augmentation de l'ISSP de 0,5 points (2 points sur 4 ans).

METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR